



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/143

**OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS
2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 14 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/143

**OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS
2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**

Vu la délibération n°2018/138 en date du 13 novembre 2018, relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2018-2021,

Vu la délibération 2019/087 en date du 28 mai 2021 concernant la convention d'objectifs avec l'association des jeux et de la culture comprenant l'octroi d'une subvention pour l'activité ludothèque déployée sur le territoire intercommunal,

Vu la délibération 2022/017 en date du 11 janvier 2022 concernant l'avenant n°1 de prolongation d'un an de la convention d'objectifs 2019-2021,

Vu la délibération 2022/117 du 23 juin 2022 concernant la signature de la convention territoriale globale 2022-2025 avec la CAF,

Vu le projet d'avenant n°2 entre l'Association des Jeux et de la Culture et la Communauté de Communes de Montesquieu annexé ci-après,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La CCM s'est engagée à soutenir le projet ludothèque par le versement d'une subvention annuelle de 34 600 €, formalisée dans une convention d'objectifs triennale 2019-2021 avec l'Association des Jeux et de la culture, gestionnaire de cette activité.

Action inscrite au Contrat Enfance Jeunesse, la CCM percevait un cofinancement direct de la CAF d'un montant de 11 497,23 € chaque année. Le contrat Enfance Jeunesse a pris fin le 31 décembre 2021.

En 2022, année transitoire d'élaboration d'un nouveau partenariat avec la CAF, un avenant a été signé pour prolonger la convention d'objectifs de la CCM avec l'AJC d'un an. La CCM a donc versé la totalité de la subvention de 34 600 € pour 2022.

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), intervenue fin septembre 2022, la CAF a précisé les modalités de cofinancement des actions inscrites dans cette CTG à travers des conventions d'objectifs et de cofinancements transmises fin 2022 et début 2023 à chacun des gestionnaires.

L'AJC, gestionnaire de la ludothèque, perçoit désormais directement la subvention de la CAF. Le montant de la subvention versée pour l'année 2022 par la CCM à l'AJC doit donc être réajusté.

Il est proposé à travers un avenant n°2 que la CCM émette un titre de recette auprès de l'Association pour récupérer le trop-perçu, soit 11 497,23 €.

La nouvelle convention d'objectifs triennale 2023-2025 entre la CCM et l'AJC prend bien en compte ces changements et le montant de la subvention de la CCM versée à l'AJC est ajusté au regard du versement direct de la CAF à cette association.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/143

**OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS
2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION DES JEUX ET DE LA
CULTURE**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec l'association l'AJC pour l'activité Ludothèque, et tous les documents y afférents,
- Inscrit la recette au budget 2023.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023



Véronique PERPIGNAA GOULARD
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230921-2023_143-DE

